



## Violences psychologiques - Plainte, mais pas d'enquête (J+321)

Par pssf, le 02/01/2016 à 13:43

Bonjour et merci de prendre le temps de me lire et de me répondre.

J'ai fui avec ma fille de 3 ans, après que nous ayons subi pendant plus d'un an des violences psychologiques de la part de la mère. J'avais alerté le Procureur, la PMI, j'ai signalé mon départ en gendarmerie le jour-même, et porté plainte pour ces faits : violence psychologique, et pour ma fille : maltraitance, harcèlement, atteinte(s) sexuelle(s).

J'ai saisi le JAF, ma requête a été rejetée pour incompétence territoriale. En suivant, la mère a saisi le même tribunal, qui a rendu une ordonnance **sans que j'ai été assigné** pour fixer la résidence chez la mère - motif invoqué : pas de violences de violence mais soustraction d'enfant.

Depuis, la juge des enfants a été saisie suite au rapport de la PMI ; il y a une ordonnance d'investigation, mais la juge ne fait pas état des violences pourtant reconnues implicitement par la mère, fait état d'un soit-disant différent éducatif, et pire, mentionne - ce qui est faux - que la mère a récupéré sa fille avec l'intervention de la gendarmerie, alors que je la lui ai remise quand elle a accompagné l'huissier chargé de me remettre l'ordonnance de référé.

Malgré ma plainte étayée par une ITT (8 jours), des enregistrements, le dossier médical, aucune enquête n'a été menée par la gendarmerie (la plainte est enregistrée au Parquet, mais la gendarmerie refuse d'enquêter).

Je n'ai pas revu ma fille depuis 10 mois, la mère refusant tout contact entre elle et moi. L'appel a lieu mi janvier, mais dans l'état actuel des choses, je crains de ne pas être entendu. Que puis-je faire ?